

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 3 février 2025 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ACTON VALE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, le 20 janvier 2025 à 20 h 00 heures et à laquelle sont présents :

Siège #1 - Yves Arcouette  
Siège #2 - Johanne Joannette  
Siège #3 - Raymond Bisailon  
Siège #4 - Annie Gagnon  
Siège #5 - Bruno Lavallée  
Siège #6 - Pierrette Lajoie

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau. Monsieur Stéphane Chagnon, directeur général et madame Claudine Babineau, OMA, greffière, assistent également à cette assemblée.

## **1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

### **1.1 - Assemblée publique de consultation concernant le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI-002-2024) - au 264 et 270 rue de Roxton.**

**... L'assemblée régulière est temporairement interrompue en vue de tenir l'assemblée publique de consultation relativement au projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI-002-2024) – au 264 et 270 rue de Roxton.**

Projet de PPCMOI-002-2024 prévoit :

Le projet a pour objet de permettre la réalisation d'un projet intégré de construction d'immeubles totalisant 126 unités d'habitations locatives, dans la zone 213, sur les lots numéro 2 925 779, 3 069 284, 2 326 786 et 2 326 787 du cadastre du Québec, malgré le fait que le projet déroge au *règlement de zonage 069-2003* en vigueur.

Ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Aucune question n'étant formulée, l'assemblée publique de consultation est levée et nous retournons au point numéro 2 de l'ordre du jour de l'assemblée régulière.

## **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 janvier 2025, avec les modifications suivantes :

### **AJOUTER :**

**4.8 Demande de madame Nathalie Fréchette.**

**8.2 Résolution pour autoriser le directeur général à demander, par voie d'appel d'offres, des soumissions pour le remplacement de l'éclairage au stade Léo-Asselin.**

**14.4 Résolution pour autoriser une demande de soumission, par voie d'appel d'offres, pour l'exécution des travaux de pavage 2025.**

### **ANNULER:**

**L'item 11.2.**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

#### **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**1.1 -** Assemblée publique de consultation concernant le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI-002-2024) - au 264 et 270 rue de Roxton.

#### **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**3.1 -** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 décembre 2024.

**3.2 -** Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024.

#### **4 - CORRESPONDANCE**

**4.1 -** Demande d'utilisation du stade Léo-Asselin pour l'organisation d'un événement "24h de baseball".

**4.2 -** Demande de L'APEH Richelieu-Val-Maska.

**4.3 -** Demande d'appui pour les Journées de la persévérance scolaire (#JPS2025).

**4.4 -** Invitation au souper de porc braisé annuel de la Paroisse St-André.

**4.5 -** Renouvellement d'une entente avec le club de golf d'Acton Vale.

**4.6 -** Demande d'utilisation du préau au parc Donald-Martin - Cours de danse country.

**4.7 -** Demande de madame Hélène Cotnoir.

**4.8 -** Demande de madame Nathalie Fréchette.

**5 - CONSEIL**

**5.1** - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.

**5.2** - Résolution pour autoriser une dépense et désigner les signataires d'une entente à intervenir avec la Société canadienne de la Croix-Rouge.

**5.3** - Résolution pour demander au ministère des Transports du Québec que la présente résolution tienne lieu de dépôt de garantie de la part de la Ville d'Acton Vale.

**5.4** - Dépôt et acceptation du budget 2025 de l'Office d'Habitation des Maskoutains et d'Acton.

**5.5** - Résolution pour modifier la résolution 2024-12-475.

**6 - RAPPORTS MENSUELS**

**6.1** - Dépôt du rapport du service incendie.

**7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX**

**8 - DIRECTION GÉNÉRALE**

**8.1** - Résolution pour autoriser le paiement de la cotisation annuelle du directeur général à l'Association des Directeurs généraux des municipalités du Québec.

**8.2** - Résolution pour autoriser le directeur général à demander, par voie d'appel d'offres, des soumissions pour le remplacement de l'éclairage au stade Léo-Asselin.

**9 - TRÉSORERIE**

**9.1** - Résolution pour autoriser le paiement des déboursés et comptes à payer.

**9.2** - Résolution pour accepter les dépenses incompressibles de la Ville d'Acton Vale pour l'année 2025.

**9.3** - Résolution pour autoriser des paiements dans des circonstances particulières.

**9.4** - Résolution pour autoriser le renouvellement de l'entente de tarification avec la Caisse populaire Desjardins.

**10 - GREFFE MUNICIPAL**

**10.1** - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par BFL Canada - Responsabilités civiles.

**10.2** - Adoption du règlement 003-2025 pour fixer le montant que la Ville peut dépenser à des fins industrielles.

**10.3** - Avis de motion et présentation du règlement 004-2025 modifiant le règlement de zonage 069-2003, afin de permettre les services de garderie dans la zone 111.

**10.4** - Résolution pour accepter le premier projet de règlement no. 004-2025 modifiant le règlement de zonage 069-2003 de afin de permettre les services de garderie dans la zone 111.

**10.5** - Octroi de contrat pour l'évaluation d'actifs immobiliers pour les bâtiments municipaux de la Ville d'Acton Vale.

## 11 - RESSOURCES HUMAINES

11.1 - Résolution pour autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel.

11.2 - Résolution pour autoriser la signature d'un addenda au contrat de travail du directeur général.

11.3 - Résolution afin d'autoriser le paiement aux employés(es) du partage de réduction du taux de l'assurance-emploi.

## 12 - COUR MUNICIPALE

## 13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

## 14 - TRAVAUX PUBLICS

14.1 - Résolution pour autoriser une demande de soumissions, par voie d'appel d'offres, pour la fourniture de matériaux granulaires.

14.2 - Résolution pour autoriser une demande de soumission, par voie d'invitation, pour le fauchage des levées de fossés - 2025.

14.3 - Résolution pour autoriser une demande de soumission, par voie d'invitation, pour le marquage de la chaussée - Signalisation 2025 - Recopiage des lignes déjà existantes.

14.4 - Résolution pour autoriser une demande de soumission, par voie d'appel d'offres, pour l'exécution des travaux de pavage 2025.

## 15 - LOISIRS

## 16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES

## 17 - INCENDIE

## 18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

18.1 - Demande de PPCMOI-002-2024 - 264-270, rue de Roxton - Deuxième projet de résolution adoptée en vertu du règlement numéro 017-2023 relatif au PPCMOI.

18.2 - Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme.

## 19 - VARIA

## 20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

## 21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

## 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

### 3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 décembre 2024.

2025-01-002

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 décembre 2024 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 décembre 2024, tel que rédigé par la greffière.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2025-01-003

**3.2 - Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024.**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 16 décembre 2024 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024, tel que rédigé par la greffière.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**4 - CORRESPONDANCE**

2025-01-004

**4.1 - Demande d'utilisation du stade Léo-Asselin pour l'organisation d'un événement "24h de baseball".**

Attendu qu'un groupe d'élèves de la polyvalente Robert-Ouimet participera en juin 2025 à un voyage en Islande;

Attendu que madame Véronique Manseau soumet une demande à la Ville d'Acton Vale, pour l'autorisation d'utiliser le stade Léo-Asselin pour la tenue du "24h de baseball", du vendredi 22 août au samedi 23 août 2025, de 19h à 19h;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu:

Que la Ville d'Acton Vale autorise l'utilisation du stade pour la tenue du "24h de baseball", du vendredi 22 août au samedi 23 août 2025, de 19h à 19h, selon la tarification du règlement en vigueur;

Que madame Manseau devra s'assurer de détenir un permis de boisson conforme pour la vente et le service de boissons alcoolisées;

Que madame Manseau devra détenir une assurance responsabilité pour l'événement et en déposer une copie au service du greffe avant l'événement.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2025-01-005

**4.2 - Demande de L'APEH Richelieu-Val-Maska.**

Attendu que l'Association des parents d'enfants handicapés Richelieu-Val-Maska invite la Ville d'Acton Vale à participer à l'amélioration de la qualité de vie des familles ayant des enfants avec des besoins particuliers en apportant une contribution monétaire ;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 200 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, à l'APEH Richelieu-Val-Maska.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2025-01-006

#### **4.3 - Demande d'appui pour les Journées de la persévérance scolaire (#JPS2025).**

Attendu que les Journées de la persévérance scolaire (#JPS2025) auront lieu du 10 au 14 février 2025;

Attendu que l'IRCM a fait parvenir quelques épinglettes aimantées à l'effigie des JPS, à l'attention des élus, pour que ces derniers les portent avec fierté pour démontrer leur support au mouvement;

Attendu que le jeudi 13 février 2025 se tiendra le jeudi PerséVERT et que l'IRCM invite les élus à partager une photo avec un accessoire ou un vêtement vert, en utilisant le mot-clic #perséVERT2025, pour aider à créer une vague verte de soutien sur les médias sociaux;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

Que les élus appuient les Journées de la persévérance scolaire qui auront lieu du 10 au 14 février 2025 et que ces derniers partagent une photo avec un accessoire ou un vêtement vert en utilisant le mot-clic #perséVERT2025 pour aider à créer une vague verte de soutien sur les médias sociaux.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2025-01-007

#### **4.4 - Invitation au souper de porc braisé annuel de la Paroisse St-André.**

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 200 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310, à la Fabrique de la Paroisse Saint-André pour l'achat de CINQ (5) billets à 40,00 \$ afin de permettre à cinq personnes d'assister au souper de porc braisé annuel de la Paroisse Saint-André, qui aura lieu le 1er février prochain au sous-sol de l'église Saint-André.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2025-01-008

#### **4.5 - Renouvellement d'une entente avec le club de golf d'Acton Vale.**

Attendu que la Ville d'Acton Vale a une entente avec le Club de golf d'Acton Vale, relativement à l'accès aux sentiers de ski de fond;

Attendu que, pour la saison 2024-2025, il y avait seulement un point de départ pour l'accès aux sentiers de ski de fond, soit au Centre sportif d'Acton Vale;

Attendu qu'une demande a été déposée, à savoir si la Ville d'Acton Vale entendait renouveler ladite entente pour la saison 2024-2025;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

De renouveler l'entente avec le Club de golf d'Acton Vale pour la saison 2024-2025, soit à 2 825 \$, plus taxes. Il y aura un seul point de départ pour l'accès aux sentiers de ski de fond et les départs s'effectueront au Centre sportif. Les sentiers ne se rendront plus au stationnement du Club de golf et une

signalisation sera installée à cet effet. Le sentier terminera avant la traverse de chemin de fer;

De financer cette dépense à même le poste budgétaire 02-701-50-521.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2025-01-009**

**4.6 - Demande d'utilisation du préau au parc Donald-Martin - Cours de danse country.**

Attendu que madame Nicole Vallée, professeure de danse country aux loisirs, soumet une demande au Conseil pour l'utilisation du préau au parc Donald-Martin, afin d'y offrir des soirées de danse country gratuitement, les lundis, qui débuteraient à la fin mai;

Attendu que madame Vallée demande également d'avoir accès au panneau électrique lors de ces soirées;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville autorise madame Vallée à utiliser, les lundis, le préau du parc Donald-Martin, avec accès au panneau électrique, pour offrir des soirées de danse country gratuitement;

Que l'utilisation du préau au parc Donald-Martin n'est pas à usage exclusif à madame Vallée.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2025-01-010**

**4.7 - Demande de madame Hélène Cotnoir.**

Attendu que madame Hélène Cotnoir demande à la Ville de déneiger la piste cyclable;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu:

Que la Ville d'Acton Vale maintienne le statu quo concernant le déneigement, verra à étudier la question pour l'an prochain et invite madame à consulter, sur le site de la Ville, dans la section des Travaux publics, la carte indiquant le déneigement des trottoirs.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2025-01-011

**4.8 - Demande de madame Nathalie Fréchette.**

Attendu que madame Fréchette demande si la Ville d'Acton Vale offre le programme de remboursement pour l'utilisation de produit d'hygiène personnelle durable et si dans la négative, elle serait ouverte à offrir ce genre de programme;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu:

Que pour l'instant, ce n'est pas dans l'orientation de la Ville.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

**5 - CONSEIL**

**5.1 - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.**

Aucune dépense prévue.

2025-01-012

**5.2 - Résolution pour autoriser une dépense et désigner les signataires d'une entente à intervenir avec la Société canadienne de la Croix-Rouge.**

Attendu que les villes / municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la *Loi sur la sécurité civile* (L.R.Q., chapitre S-2.3), la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q.,C.C. -19), et le *Code municipal* (L.R.Q.,C.C. -27);

Attendu que les villes / municipalités doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

Attendu que la CROIX-ROUGE est partie intégrante de la Société canadienne de la CROIX-ROUGE, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

Attendu la volonté de la Ville d'Acton Vale et de la CROIX-ROUGE de convenir d'une Entente écrite ;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 0.21 \$ par habitant, soit 7 823 pour un montant de 1 642.83 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-230-00-419, à la Société canadienne de la Croix-Rouge, pour une entente de services aux sinistrés, couvrant une période d'un an, à compter du 1er janvier 2025.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**



2025-01-013

**5.3 - Résolution pour demander au ministère des Transports du Québec que la présente résolution tienne lieu de dépôt de garantie de la part de la Ville d'Acton Vale.**

Considérant que la Ville d'Acton Vale prévoit effectuer ou faire effectuer divers travaux (excavation, enfouissement de fils, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc, etc.) au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2025;

Considérant que les travaux prévus seront effectués dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports du Québec;

Considérant que dans chacun de ces cas, la municipalité doit obtenir préalablement un permis d'intervention ou permission de Voirie avant d'effectuer chacun des travaux;

Considérant également que la Ville d'Acton Vale doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux chaque fois qu'un permis d'intervention ou permission de Voirie est délivré par le ministère des Transports du Québec;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal de la Ville d'Acton Vale demande au ministère des Transports du Québec que la présente résolution tienne lieu de dépôt de garantie de la part de la municipalité pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$;

Que la Ville s'engage à faire une demande de permis d'intervention ou permission de Voirie à chaque fois que des travaux seront requis dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports du Québec ainsi qu'à respecter les clauses du permis d'intervention ou de la permission de Voirie demandée;

Que le directeur des Travaux publics, l'assistant et la direction générale de la Ville soient habilités à signer les demandes de permis d'intervention ou permission de Voirie, selon le cas, à titre de représentants (es) autorisés (es).

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2025-01-014

**5.4 - Dépôt et acceptation du budget 2025 de l'Office d'Habitation des Maskoutains et d'Acton.**

Attendu le dépôt du budget 2025 de l'Office Municipal des Maskoutains et d'Acton, daté du 3 décembre 2024;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter le budget 2025 de l'Office Municipal des Maskoutains et d'Acton, tel que déposé.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2025-01-015

### **5.5 - Résolution pour modifier la résolution 2024-12-475.**

Attendu que le 16 décembre 2024, le Conseil adoptait la résolution 2024-12-475, afin d'autoriser le paiement de la quote-part à la Régie intermunicipale d'Acton Vale et des Maskoutains;

Attendu qu'il y a lieu de modifier ladite résolution;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

De modifier la résolution 2024-12-475 pour y lire:

D'autoriser une dépense d'un montant de 61 864\$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-951, à la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Budget 2025.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **6 - RAPPORTS MENSUELS**

### **6.1 - Dépôt du rapport du service incendie.**

**Le conseil prend acte.**

## **7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX**

- 7.1 Greffe municipal et Cour municipale
- 7.2 Services culturels et sportifs
- 7.3 Travaux publics
- 7.4 Direction générale
- 7.5 Bibliothèque municipale
- 7.6 Urbanisme
- 7.7 Trésorerie
- 7.8 Incendie
- 7.9 Traitement de l'eau et épuration des eaux
- 7.10 Ressources humaines

**Le conseil prend acte.**

## **8 - DIRECTION GÉNÉRALE**

2025-01-016

### **8.1 - Résolution pour autoriser le paiement de la cotisation annuelle du directeur général à l'Association des Directeurs généraux des municipalités du Québec.**

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 875 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-160-00-494, à l'Association des Directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ), afin de maintenir l'adhésion

du directeur général, monsieur Stéphane Chagnon, à cette association pour l'année 2025.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2025-01-017

**8.2 - Résolution pour autoriser le directeur général à demander, par voie d'appel d'offres, des soumissions pour le remplacement de l'éclairage au stade Léo-Asselin.**

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser le directeur général à demander, par voie d'appel d'offres, des soumissions pour le remplacement de l'éclairage au stade Léo-Asselin.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**9 - TRÉSORERIE**

2025-01-018

**9.1 - Résolution pour autoriser le paiement des déboursés et comptes à payer.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

<b>Liste des paiements préautorisés :</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>Liste des chèques émis et des paiements directs du 28 novembre au 31 décembre 2024</li></ul>	68 261.88 \$
<ul style="list-style-type: none"><li>Paiements par AccesD du 28 novembre au 31 décembre 2024</li></ul>	303 399.08 \$
<ul style="list-style-type: none"><li>Salaires et REER pour le mois de décembre 2024</li></ul>	183 934.78 \$
<ul style="list-style-type: none"><li>Remboursement par carte de crédit -Loisirs du 28 novembre au 31 décembre 2024</li></ul>	0.00 \$
<b>Liste des comptes à payer :</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>Pour le mois de décembre 2024</li></ul>	160 860.06 \$
<b>Grand Total</b>	<b>716 455.80 \$</b>

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2025-01-019

**9.2 - Résolution pour accepter les dépenses incompressibles de la Ville d'Acton Vale pour l'année 2025.**

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter la liste des dépenses incompressibles de la Ville d'Acton Vale pour l'année 2025, telle que soumise, au montant total de 7 834 230 \$.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2025-01-020

**9.3 - Résolution pour autoriser des paiements dans des circonstances particulières.**

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'autoriser le paiement pour l'exercice 2025, dans des circonstances particulières :

- Le paiement des dépenses incompressibles découlant d'une résolution autorisant ces dépenses.
- Les paiements effectués aux fins de profiter d'un escompte ou afin de ne pas encourir de frais d'intérêt, de pénalité ou de coupure de service.
- Le paiement des remboursements des dépenses aux employés afin de se conformer aux exigences des conventions collectives et/ou toute autre convention de travail.
- Le paiement d'une dépense afin de se conformer à un contrat, à une entente, à un bail ou à la loi.
- Le paiement d'une dépense reliée aux honoraires exigés pour les animations offertes à la bibliothèque municipale.
- Les remboursements en capital et intérêts ainsi que l'escompte relativement à la dette à long terme.
- Le remboursement de prêt au fonds de roulement tel que prévu au budget de l'exercice.
- Le paiement des remboursements de trop-perçu et de toute somme à payer figurant comme passif.
- Le paiement de certains déboursés aux institutions financières concernées lors de refinancements d'emprunts à long terme.
- Le paiement de la quote-part à la MRC et à la RIGDRM.
- Le paiement de la formation et/ou congrès afin de respecter la date limite d'inscription.
- Le paiement pour l'entretien du passage à niveau.
- Le paiement pour les inscriptions aux compétitions de gymnastique.
- Le remboursement suite à l'annulation d'une inscription ou d'une location pour des services de loisirs.
- Le renflouement des petites caisses.
- Les autres cas d'exception approuvés par la direction générale.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2025-01-021

**9.4 - Résolution pour autoriser le renouvellement de l'entente de tarification avec la Caisse populaire Desjardins.**

Attendu que la Ville d'Acton Vale a conclu une entente avec la Caisse populaire Desjardins, pour la gestion de ses comptes financiers et que celle-ci prend fin le 31 décembre 2024;

Attendu que la Ville désire convenir d'une entente de tarification avec la Caisse populaire Desjardins pour une période de trois (3) ans, soit jusqu'au 31 décembre 2027. Que cette entente soit aux mêmes conditions que la précédente offre de services;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise le maire et la trésorière à signer une entente de tarification avec la Caisse populaire Desjardins pour la gestion de ses comptes financiers pour une période de 36 mois, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2027.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**10 - GREFFE MUNICIPAL**

2025-01-022

**10.1 - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par BFL Canada - Responsabilités civiles.**

Attendu que la Ville d'Acton Vale a reçu la facture pour le renouvellement de la police d'assurance responsabilités civiles de la Ville d'Acton Vale;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 125 767.64 \$, taxes incluses, ainsi que son paiement, à même le fonds général au poste budgétaire 02-xxx-xx-420, à BFL pour le renouvellement de la police d'assurance responsabilités civiles, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2025-01-023

**10.2 - Adoption du règlement 003-2025 pour fixer le montant que la Ville peut dépenser à des fins industrielles.**

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 16 décembre 2024, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

« *Règlement numéro 003-2025 pour fixer le montant que la Ville peut dépenser à des fins industrielles.* »

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**10.3 - Avis de motion et présentation du règlement 004-2025 modifiant le règlement de zonage 069-2003, afin de permettre les services de garderie dans la zone 111.**

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Pierrette Lajoie qu'il sera adopté à une séance subséquente, le règlement 004-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale, afin de permettre les services de garderie dans la zone à dominance résidentielle numéro 111;

Il est, par la présente, déposé par la conseillère Pierrette Lajoie le projet de règlement intitulé : « Règlement 004-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale », qui sera adopté à une séance subséquente.

2025-01-024

**10.4 - Résolution pour accepter le premier projet de règlement no. 004-2025 modifiant le règlement de zonage 069-2003 de afin de permettre les services de garderie dans la zone 111.**

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter le premier projet de règlement 004-2025 ayant pour titre « Règlement no. 004-2025 modifiant le règlement de zonage no. 069-2003 de la Ville d'Acton Vale ».

Ce règlement prévoit :

« de permettre les services de garderie dans la zone à dominance résidentielle numéro 111 »;

Article 3: Grille des usages principaux et des normes:

La grille des usages principaux et des normes, annexée et faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale, est modifiée par l'ajout des usages commerciaux de classe A-2 « services » à la liste des usages autorisés dans la zone numéro 111 et par l'ajout, pour lesdits usages, de la note particulière suivante « [1] limité aux services de garderie ».

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

De plus, une assemblée publique de consultation sera tenue le 17 février 2025 à vingt heures (20 :00) à l'Hôtel de Ville situé au 1025 rue Boulay à Acton Vale. Lors de cette séance de consultation, le Conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et y entendra les personnes qui désirent s'exprimer.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2025-01-025

**10.5 - Octroi de contrat pour l'évaluation d'actifs immobiliers pour les bâtiments municipaux de la Ville d'Acton Vale.**

Attendu que la dernière mise à jour de l'évaluation des bâtiments municipaux exigée par les assurances de la Ville d'Acton Vale, date de 2009;

Attendu l'article 6.3 du *Règlement numéro 015-2024 sur la gestion contractuelle*;

Attendu que des demandes de prix ont été effectuées par le service du greffe;

Attendu la demande du service du greffe déposée, afin d'autoriser l'octroi du contrat en utilisant le mode de passation gré à gré;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu:

D'autoriser l'octroi du contrat de gré à gré pour l'évaluation des bâtiments municipaux, pour un montant de 40 450 \$, plus taxes, à Caprea Experts Immobiliers Inc.;

D'autoriser la greffière à signer tout document utile ou nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution;

D'autoriser une dépense d'un montant de 40 450 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-140-00-419, à Caprea Experts Immobiliers Inc. pour la mise à jour de l'évaluation des bâtiments municipaux.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**11 - RESSOURCES HUMAINES**

2025-01-026

**11.1 - Résolution pour autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel.**

Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

Attendu que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité d'Acton Vale désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme pour l'année 2025-2026;

Attendu que la municipalité d'Acton Vale prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I et de 2 pompiers pour le programme Pompier II (ou ONU) au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité d'Acton Vale prévoit aussi la formation de 28 pompiers pour des besoins spécifiques répondant au Volet 3, au cours de la prochaine année;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Acton en conformité avec l'article 6 du Programme;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu:

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Acton.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

#### **11.2 - Résolution pour autoriser la signature d'un addenda au contrat de travail du directeur général.**

... L'item 11.2 est annulé.

2025-01-027

#### **11.3 - Résolution afin d'autoriser le paiement aux employés(es) du partage de réduction du taux de l'assurance-emploi.**

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'autoriser une dépense, ainsi que le paiement aux employés(es) de la somme suivante :

Partage de réduction du taux de l'assurance-emploi pour un montant de 898.83 \$ correspondant à une portion de 5/12 de la somme totale économisée à même les postes budgétaires 02-xxx-00-232.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

#### **12 - COUR MUNICIPALE**

#### **13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**



## **14 - TRAVAUX PUBLICS**

**2025-01-028**

### **14.1 - Résolution pour autoriser une demande de soumissions, par voie d'appel d'offres, pour la fourniture de matériaux granulaires.**

Attendu que le contrat pour la fourniture de matériaux granulaires vient à échéance le 1er mars 2025;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser le directeur des Travaux publics à demander, pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, des soumissions, par voie d'appel d'offres, pour la fourniture de matériaux granulaires pour la période du 1er mars 2025 au 1er mars 2026.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2025-01-029**

### **14.2 - Résolution pour autoriser une demande de soumission, par voie d'invitation, pour le fauchage des levées de fossés - 2025.**

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'autoriser le directeur des Travaux publics à demander des soumissions, par voie d'invitation, pour le fauchage des levées de fossés, sur une base de 2 coupes effectuées sur le territoire de la Ville et de 3 coupes sur une partie du territoire de la Ville durant l'été 2025, le tout tel que spécifié au devis.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2025-01-030**

### **14.3 - Résolution pour autoriser une demande de soumission, par voie d'invitation, pour le marquage de la chaussée - Signalisation 2025 - Recopiage des lignes déjà existantes.**

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser le directeur des Travaux publics à demander des soumissions, par voie d'invitation, pour le marquage de la chaussée – Signalisation 2025 – Recopiage des lignes de rue déjà existantes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2025-01-031**

### **14.4 - Résolution pour autoriser une demande de soumission, par voie d'appel d'offres, pour l'exécution des travaux de pavage 2025.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser le directeur des Travaux publics à demander, pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, par voie d'appel d'offres, des soumissions pour l'exécution des travaux de pavage 2025.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## 15 - LOISIRS

## 16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES

## 17 - INCENDIE

## 18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2025-01-032

### 18.1 - Demande de PPCMOI-002-2024 - 264-270, rue de Roxton - Deuxième projet de résolution adoptée en vertu du règlement numéro 017-2023 relatif au PPCMOI.

Attendu le dépôt d'une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) qui consiste à autoriser la construction résidentielle de six bâtiments multifamiliaux totalisant 126 unités d'habitation locatives et concerne un projet admissible sur les lots 2 925 779, 3 069 284, 2 326 786 et 2 326 787 du Cadastre du Québec où se situe le 264 et 270 rue de Roxton;

Attendu que le projet est situé dans la zone 213, située sur la rue de Roxton à la jonction de la rue Notre-Dame;

Attendu que la demande comprend des éléments dérogatoires au *Règlement de zonage 069-2003* concernant l'usage, usage projet intégré, nombre de bâtiments accessoires, l'entrée charretière du stationnement et l'architecture des bâtiments;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a examiné ce projet en fonction des critères d'évaluation fixés par le *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble no.017-2023*;

Attendu que le conseil municipal est favorable à ce projet, considérant que la zone contiguë à la zone 213, soit la zone 136, autorise les habitations unifamiliales de 4 à 8 logements;

Attendu que le requérant demande à la Ville d'autoriser le projet alors que certains éléments de celui-ci dérogent au *Règlement de zonage 069-2003*. Plus spécifiquement, la demande de PPCMOI-002-2024 porte sur les dispositions suivantes dérogeant au Règlement numéro 069-2003:

### Usage

- À l'article 2.3.1 : Le projet vise la construction d'habitations multifamiliales de 9 logements et plus alors que la réglementation stipule que les usages habitation pour la zone 213 sont limités des habitations unifamiliales isolées.
- À l'article 2.3.1 : Le projet de construction s'inscrit dans l'optique d'un projet intégré avec 6 lots privés et un lot commun alors que la réglementation ne permet pas ce genre de projet dans la zone 213.
- À l'article 14.5 : Le projet tel que présenté n'est pas conforme aux dispositions réglementaires de l'article 14.5 applicables à un projet intégré.

### **Bâtiments accessoires**

- À l'article 7.2.1.1 : Le projet prévoit l'implantation de 6 remises sur le lot en copropriété alors que la réglementation stipule qu'au plus 2 remises sont permises à titre de bâtiments accessoires détachés par terrain.

### **Stationnement**

- À l'article 9.7.2 : La largeur de l'entrée charretière prévue serait de 12 m alors que la réglementation stipule que la largeur maximale pour une entrée charretière desservant un usage résidentiel est de 7 m.

### **Architecture**

- À l'article 14.2.4 : Les bâtiments principaux auraient 3 matériaux de revêtement extérieur alors que la réglementation stipule qu'en aucun cas, un bâtiment ne pourra être recouvert de plus de deux matériaux de revêtement différents sur les murs.

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu:

D'adopter le deuxième projet de résolution en vertu du règlement au PPCMOI numéro 017-2024 visant la réalisation d'un projet de construction résidentiel conformément aux plans soumis à la Ville, le tout pour la propriété mentionnée ci-dessous et comprenant les dérogations au *Règlement de zonage 069-2003* et les conditions suivantes :

#### **1. Territoire d'application**

La présente résolution s'applique aux lots numéros 2 925 779, 3 069 284, 2 326 786 et 2 326 787 du cadastre du Québec, situés dans la zone 213;

#### **2. Dérogations autorisées**

Malgré le *Règlement de zonage 069-2003*, sur les lots identifiés au paragraphe 1, sont autorisées les dérogations suivantes pour un projet intégré :

### **Usage**

Considérant les objectifs de densification actuellement préconisés et la conformité au plan d'urbanisme, le conseil autorise la construction d'habitations multifamiliales de 9 logements et plus;

Considérant la forme particulière du terrain sur lequel les constructions sont projetées et les contraintes s'y rattachant, le conseil autorise les six lots privatifs et un lot commun tel que présenté aux plans déposés;

### **Bâtiments accessoires**

Considérant qu'il s'agit d'une proposition de projet intégré comportant six bâtiments principaux, le conseil autorise l'implantation de six remises sur le lot en copropriété;

### **Stationnement**

Considérant le nombre de cases de stationnement projetées et l'achalandage prévisible à l'heure de pointe matinale, le conseil autorise l'entrée charretière d'une largeur de 12 mètres, mais qui devra être autorisée par le MTQ. L'implantation de deux allées de circulation pour la sortie ce qui favorise la qualité de l'organisation fonctionnelle du projet relativement au stationnement, aux allées d'accès et à la sécurité;

### **Architecture**

Considérant l'évolution des types de matériaux de revêtement extérieur et les courants architecturaux actuels, le conseil autorise que les bâtiments principaux aient trois matériaux de revêtement extérieur.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **18.2 - Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme.**

... Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme du 7 janvier 2025.

**Le conseil en prend acte.**

### **19 - VARIA**

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

### **20 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions débute à 20 h 26.

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 26.

## **21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt-huit minutes (20;28).

\_\_\_\_\_  
Éric Charbonneau  
Maire

\_\_\_\_\_  
Claudine Babineau, OMA  
Greffière

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, Maryse Hamel, CPA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

\_\_\_\_\_  
Maryse Hamel  
Trésorière

\_\_\_\_\_  
Date